

PUBLICATION LE 20 février 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

J0UE

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DES CLAYES SOUS BOIS


M. Philippe GUIGUEN - Maire

Place Charles de Gaulle

78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Tél : 01 30 79 39 39

SIRET 21780165300015

 **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Objet	Travaux de requalification de la rue du Gros Caillou
Référence	26MT001
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure ouverte
Code NUTS	FR103
Lieu principal d'exécution	Rue du Gros Caillou 78340 Les Clayes-sous-Bois
Durée	6 mois à compter du 05/07/26
Description	Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Conformément à l'article L.2113-11 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur justifie l'absence d'allotissement par le caractère techniquement homogène et indivisible des prestations, ainsi que par la nécessité d'une coordination unique des travaux afin de garantir la cohérence technique et le bon déroulement de l'opération.
Code CPV principal	45233121 - Travaux de construction de routes principales La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
Options	Oui Le présent marché comporte 4 Prestations Supplémentaires Événuelles : - Prestation Supplémentaire Événuelle N°1 : Stationnement en pavés à joints enherbés en remplacement de l'enrobé noir - Prestation Supplémentaire Événuelle N°2 : Entrées riveraines en pavés grès et béton désactivé en remplacement de l'enrobé - Prestation Supplémentaire Événuelle N°3 : Voie verte en béton micro-désactivé en remplacement de l'enrobé rouge - Prestation Supplémentaire Événuelle N°4 : Bacs plantés en remplacement des massifs plantés

	Les prestations supplémentaires éventuelles feront l'objet d'un chiffrage distinct.
	Elles seront prises en compte dans l'analyse du critère « Prix des prestations ».
Reconductions	Non
Conditions relatives au contrat	
Autres conditions	Conditions particulières d'exécution : Non
Conditions de participation	
	Critères de participation : renvoi au R.C.
	Marché réservé : Non
Critères d'attribution	Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
Documents	<ul style="list-style-type: none">• <u>Règlement de consultation</u>• <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u>
Offres	Remise des offres le 20/03/26 à 14h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 4 mois , à compter de la date limite de réception des offres. Modalités d'ouverture des offres : Date : le 20/03/26 à 15h00 Lieu : Place Charles de Gaulle – 78340 Les Clayes-sous-Bois
Dépôt	<ul style="list-style-type: none">• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u>
Renseignements complémentaires	
	Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Document : <ul style="list-style-type: none">• Règlement de consultation• Dossier de consultation des entreprises
Marché périodique :	Non
Fonds	Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Oui Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) : Les prestations seront financées par le budget de la Commune des Clayes-sous-Bois ainsi que par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les parties assainissement, éclairage et mobilité dans le cadre d'une convention entre la commune et l'agglomération. Le règlement se fera sous 30 jours après dépôt de la facture sur le portail CHORUS de la Commune.
Recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Versailles 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles Cedex Tél : 01 39 20 54 00 - Fax : 01 39 20 54 87 <u>greffe.ta-versailles@juradm.fr</u> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de

justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 20/02/26 à la publication